Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20261005-3322659_STRIM-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SEANCE du 5 octobre 2026 à 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 29 septembre 2026

Présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, BLANCHARD Fabienne, LE GROS Alexis, LE MASSON Mélinda, SOULABAIL Alexandre, VERON Maëva, CHEREUL Emeline, ROCABOIS Tanguy, POROTTO Mélanie, RONDEL Stéphane, BREXEL Charlène, LENOIR Pierrick.

Absents excusés : LE FEUVRE Bernard, BLANCHARD Denis

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. RONDEL Stéphane a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.26.59

Objet : 7.10 – rénovation toiture mairie

Monsieur l'adjoint aux bâtiments rappelle au conseil municipal les travaux de rénovation de la toiture nord de la mairie et propose de rénover cette année la toiture côté sud.

Il présente le devis de la société Couverture LE ROCH de 7 880 € HT.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de réaliser les travaux de rénovation de la toiture de la mairie,
- Accepte le devis de Couverture LE ROCH pour un montant HT de 7 880,00 €,
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an

Certifié conforme, le 13 octobre 2026

Le Maire,
Annie VALO

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL 22510 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
RONDEL Stéphane

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.